

FICHE D'INSCRIPTION THEATRE Saison 2024 2025

Objectifs :

Il s'agit d'une activité de plaisir entre adhérents d'une association (l'ASCVB).

Lieu :

Salle polyvalente de Vaulnaveys le Bas

Horaires et encadrement :

Le mercredi 11 septembre 2024 de 14H à 15H pour 31 séances, avec 1 cours d'essai, hors vacances scolaires,

Mme Sylvie PARRA met ses compétences au service de l'association.

Tarifs:

- La cotisation familiale à l'ASCVB est exigée. Elle est de 15 € une fois par an et par famille.
• L'inscription pour l'année est de 135 €.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION AVEC DOSSIER COMPLET (Fiche inscription, fiche familiale, et règlements) LE 30 SEPTEMBRE 2024.

L'ASCVB est une association qui met en place des activités pour des adhérents qui en acceptent le principe. C'est donc l'assurance personnelle de l'adhérent qui sera mise en jeu en cas d'accident corporel. Par contre, l'ASCVB assure cette activité auprès de la MAIF en responsabilité civile, et pour les dégâts qui pourraient être occasionnés aux biens d'autrui du fait de cette activité (salle notamment)

THEATRE

ENFANT souhaitant participer à l'activité (à partir de 6 ans) :

Nom prénom : .....Date de naissance : L L L L L L

Sexe : Masculin ou féminin

RESPONSABLE : [ ] Père [ ] Mère [ ] Tuteur/Tutrice

Personne à joindre en cas d'urgence aux heures de l'activité :

[ ] Monsieur [ ] Madame

NOM, prénom .....

Adresse complète : .....

Tél fixe L L L L L L L L L L Portable L L L L L L L L L L E-mail.....

[ ] participation CE [ ] chèque jeune [ ] facture

Documents à fournir obligatoirement :

[ ] un chèque d'un montant de 135 € établi à l'ordre de l'ASCVB.

[ ] fiche familiale et adhésion de 15 € à l'ASCVB.

Si vous l'avez déjà donnée, veuillez préciser pour quelle activité .....

Je soussigné (le responsable)....., autorise l'inscrit ci-dessus à participer aux activités organisées par l'ASCVB et certifie l'exactitude des informations fournies.

Etabli à Vaulnaveys-le-Bas, le .....

(Signature)

NB : L'association se donne le droit d'annuler l'activité si l'effectif est insuffisant.

En conséquence les plannings ne seront définitifs qu'après 3 séances, à partir de la rentrée.